

COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

-ooOoo---

Le mardi 24 juin 2025, à 19 H 00, le Conseil Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS :

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, IDZIAK Ludovic, PÉDRINI Lélío, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DEBUSNE Emmanuelle, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMÉZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, LEFEBVRE Nadine, MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, ANTKOWIAK Corinne, BARRÉ Bertrand, DELAHAYE Joel, BECUWE Pierre, BERROYER Ly-siane, BERROYEZ Béatrice, BERTIER Jacky, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BOMMART Émilie, BOULART Annie, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CARRE Nicolas, CLAIRET Dany, CORDONNIER Francis, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel, DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DERLIQUE Martine, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DEWALLE Daniel, DOMART Sylvie, DOUVRY Jean-Marie, DUMONT Gérard, ELAZOUZI Hakim, FIGENWALD Arnaud, FLA-JOLLET Christophe, FOUCAULT Gregory (à partir de la question 11), GLUSZAK Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand, LEVEUGLE Emmanuelle, LOISEAU Ginette, MACKÉ Jean-Marie, MALBRANQUE Gérard, MARIINI Laetitia, MATTON Claudette, DELATTRE Philippe, PAJOT Ludovic, CARON David, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, PRUVOST Jean-Pierre, QUESTE Dominique, ROBIQUET Tanguy, ROUSSEL Bruno, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, SWITALSKI Jacques, TOURBIER Laurie, VERDOUCQ Gaëtan, VERWAERDE Patrick, VIVIEN Michel, VIVIER Ewa, VOISEUX Dominique, WILLEMAND Isabelle

PROCURATIONS :

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, CHRETIEN Bruno donne procuration à DEROUBAIX Hervé, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, CARINCOTTE Annie-Claude donne procuration à IDZIAK Ludovic, CLAREBOUT Marie-Paule donne procuration à THELLIER David, DELPLANQUE Émeline donne procuration à DEWALLE Daniel, DERUELLE Karine donne procuration à BERTIER Jacky, FACON Dorothée donne procuration à BOSSART Steve, FRAPPE Thierry donne procuration à PRUVOST Jean-Pierre, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HERBAUT Emmanuel donne procuration à DELECOURT Dominique, HEUGUE Éric donne procuration à MATTON Claudette, IMBERT Jacqueline donne procuration à GIBSON Pierre-Emmanuel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MARCELLAK Serge donne procuration à SWITALSKI Jacques, MERLIN Régine donne procuration à DASSONVAL Michel, NOREL Francis donne procuration à DOMART Sylvie, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PERRIN Patrick donne procuration à LOISEAU Ginette, SAINT-ANDRÉ Stéphane donne procuration à SANSEN Jean-Pierre, TOMMASI Céline donne procuration à DEBAS Gregory

ETAIENT ABSENTS EXCUSES :

GAQUÈRE Raymond, DELELIS Bernard, DE CARRION Alain, BLOCH Karine, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Joséphé, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, DISSAUX Thierry, FLAHAUT Jacques, FLAHAUT Karine, FONTAINE Joëlle, FURGEROT Jean-Marc, HANNEBICQ Franck, HOCQ René, HOLVOET Marie-Pierre, HOUYEZ Chloé, LEFEBVRE Daniel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARGEZ Maryse, MASSART Yvon, POHIER Jean-Marie, PRUVOST Marcel, RUS Ludivine, TAILLY Gilles, TOURTOY Patrick, TRACHE Bruno, WALLET Frédéric

Monsieur DELBECQUE Benoît est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,

Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
24 juin 2025

ASSAINISSEMENT, GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES, HYDRAULIQUE ET LUTTE CONTRE LES INONDATIONS

PREPARATION DU PROGRAMME D'ACTIONS ET DE PREVENTION DES INONDATIONS DU BASSIN VERSANT DE LA LYS (PAPI LYS 4)
APPROBATION DU NOUVEAU PROGRAMME D'ETUDES PREALABLES

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n° 2 : S'adapter aux conséquences du changement climatique et protéger la nature.

Enjeu : Protéger les habitants des risques naturels et technologiques.

Suite aux crues de 1993 et 1999, le territoire du bassin versant de la Lys s'est engagé pour gérer le risque d'inondation.

La stratégie menée depuis 2003 par l'Etablissement Public Territorial de Bassin Lys (EPTB Lys) / SYMSAGEL, s'est inscrite sous forme de programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI Lys I pour la période de 2003 à 2006, PAPI Lys II pour la période de 2007 à 2013, PAPI Lys III pour la période de 2017 à 2025), à partir desquels les EPCI concernés ont réalisé plusieurs ouvrages de lutte contre les inondations.

Le SYMSAGEL prépare le dossier de Programme d'Études Préalables (PEP) et a transmis les éléments de candidature comprenant 3 études préalables concernées par le territoire de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane, en qualité de maîtrise d'ouvrage :

- Fiche 4.01 : Études de requalification du bras mort du canal de Beuvry – exutoire de la Loïsne

L'étude a pour objectifs de :

- réduire les apports au canal à grand gabarit en période de crue
- protéger les habitations exposées à l'aléa inondation au droit des aménagements de génie civil dit « les murettes ».

Le coût de l'étude est estimé à 500 000 € HT (subventions prévisionnelles à hauteur de 50 % par l'État et 30 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie)

- Fiche 6.04 : Études de limitation des apports au canal bief Cuinchy / Fontinettes – Cours d'eau de la Loïsne

L'étude a pour objectifs de :

- réduire les rejets de la Loïsne vers le canal en période d'étiage
- écreter les apports en période de crue vers les vis de relevage par la mise en place de zones de rétention

- modéliser la Loisme amont
- définir un programme de travaux

Le coût de l'étude est estimé à 400 000 € HT (subventions prévisionnelles à hauteur de 50 % par l'État et 30 % par l'Agence de l'eau Artois-Picardie)

- Fiche 7.1 : Études de confortement et amélioration des systèmes d'endiguement de la Lawe, de la Clarence et de la Nave

L'étude a pour objectifs de :

- sécuriser, améliorer et/ou conforter les digues
- établir un plan pluriannuel d'investissement spécifique aux systèmes d'endiguement
- établir un cadrage réglementaire des travaux sur les systèmes d'endiguement

Le coût de l'étude est estimé à 400 000 € HT (subventions prévisionnelles à hauteur de 50 % par l'État et 30 % par le FEDER)

Une consultation d'entreprises sera lancée courant 2025 pour la réalisation de ces études, qui seront réalisées en 2026 et 2027.

A l'issue de ces études, un programme d'actions sera établi avec le SYMSAGEL, qui permettra d'approuver le PAPI 4.

Le dépôt du dossier de révision, sera déposé à la DREAL courant 2025 par le SYMSAGEL, ce qui permettra un démarrage du nouveau PEP à la fin du PAPI 3.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Cycle de l'eau » du 12 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée d'approuver la création du nouveau programme d'études préalables, tel que repris ci-dessus et fourni en annexe et de s'engager sur la maîtrise d'ouvrage des actions nouvelles susvisées.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

Sur proposition de son Président,
Le Conseil communautaire,
A la majorité absolue,

APPROUVE la création du nouveau Programme d'Études Préalables (PEP), tel que repris ci-dessus et fourni en annexe et le portage de la maîtrise d'ouvrage des actions nouvelles susvisées par la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : **01 JUL. 2025**
Et de la publication le : **01 JUL. 2025**
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,

Pour extrait conforme,
Par délégation du Président,
Le Vice-président délégué,



GAQUÈRE Raymond



GAQUÈRE Raymond

Requalification du bras mort du canal de Beuvry- exutoire de la Loïsne

AXE 4

ACTION 4.01



Descriptif

La Loïsne amont est un cours d'eau faisant partie du bassin versant de la Lys et dont les eaux sont intégralement relevées par la station de Beuvry vers le canal à grand gabarit. La Loïsne Amont a un linéaire de 12 km pour un bassin versant de 34 km².

La station de relevage des eaux de la Loïsne est équipée de deux vis sans fin qui remontent les eaux vers le canal à grand gabarit. Le rejet s'effectue dans un bassin de décantation situé à la naissance du bras mort du canal de Beuvry. Pour mémoire, le cours d'eau la Loïsne a été perturbé par la mise en place du canal. La « Loïsne » amont concerne donc le cours d'eau « la Loïsne » en amont du canal et la « Loïsne aval » qui se rejette dans la Lawe concerne la partie en aval du canal.

L'action consiste à étudier le fait d'utiliser le bras mort du canal de Beuvry en tant que zone de rétention en période de crue afin de limiter les apports directs vers le canal. Pour mémoire, le débit optimal des vis sans fin est de 7m³/s.

Dans la configuration attendue, le bras mort du canal de Beuvry serait isolé du canal à grand gabarit. Un volume de stockage sera optimisé par le curage du bras mort. La mise en œuvre de ce dispositif permettrait également de protéger les habitations d'un secteur de Beuvry qui sont à ce jour exposées à un aléa inondation avec la fluctuation de la hauteur d'eau du canal. Ces habitations sont protégées par un aménagement en génie civil dénommé « les murettes » qui est aujourd'hui orphelin de toutes gestions.

Objectifs

- Réduire les apports au canal à grand gabarit en période de crue ;
- Protéger les habitations exposées à l'aléa inondation au droit des aménagements de génie civil dit « les murettes » ;

Indicateurs de suivi

→ Mener l'étude (1)

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CABBALR

Partenaires : SYMSAGEL, Commune, VNF, État, AEAP

Plan de financement

Le coût global de l'action s'élève à **500 000 € HT**.

Partenaires	MOA	ÉTAT	Région	AEAP	FEDER	Département	Autre
Taux de participation	20 %	50%		30%			
Montant de la contribution	100 000 €	250 000 €		150 000€			

Planning Prévisionnel

2026

2027

Limitation des apports au canal bief Cuinchy / Fontinettes – Cours d'eau de la Loïsne

AXE 6

ACTION 6.04



Descriptif

La Loïsne amont est un cours d'eau faisant partie du bassin versant de la Lys et dont les eaux sont intégralement relevées par la station de Beuvry vers le canal à grand gabarit. La Loïsne Amont a un linéaire de 12 km pour un bassin versant de 34 km².

La station de relevage des eaux de la Loïsne est équipée de deux vis sans fin qui remontent les eaux vers le canal à grand gabarit. Le rejet s'effectue dans un bassin de décantation situé à la naissance du bras mort du canal de Beuvry.

Pour mémoire, le cours d'eau la Loïsne a été perturbé par la mise en place du canal. La Loïsne amont concerne donc le cours d'eau la Loïsne en amont du canal et la Loïsne aval qui se rejette dans la Lawe concerne la partie en aval du canal.

Plusieurs actions sont envisagées pour limiter les apports d'eau au canal.

La première action consiste à la gestion du débit d'étiage et du débit de crue de la Loïsne. Comme précisé, la Loïsne a été coupée par le canal et l'affaissement minier ne permet plus une évacuation gravitaire de la Loïsne amont vers la Loïsne aval. Aussi il est envisagé de renvoyer le débit d'étiage de la Loïsne après relevage vers la Loïsne aval par le biais de la rigole de dessèchement. Cette action nécessite la requalification et la sécurisation du site des vis sans fin pour lequel une étude de MOE est engagée. Une seconde action consiste à la mise en place de zones de rétention en amont des vis de la Loïsne afin d'écarter les apports d'eaux vers le système de pompage.

Objectifs

- Réduire les rejets de la Loïsne vers le canal en période d'étiage ;
- Ecrêter les apports en période de crue vers les vis de relevage par la mise en place de zones de rétention ;
- Modéliser la Loïsne Amont ;
- Définir un programme de travaux.

Indicateurs de suivi

→ Mener l'étude (1)

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CABBALR

Partenaires : SYMSAGEL, Commune, VNF, AEAP

Plan de financement

Le coût global de l'action s'élève à **400 000 € HT**.

Partenaires	MOA	ÉTAT	Région	AEAP	FEDER	Département	Autre
Taux de participation	20 %	50%		30%			
Montant de la contribution	80 000 €	200 000 €		120 000 €			

Planning Prévisionnel

2026

2027

Confortement et amélioration des systèmes d'endiguement de la Lawe, la Clarence et la Nave

AXE 7

ACTION 7.01



Descriptif

La Lawe, la Clarence et la Nave sont des cours d'eau du bassin versant de la Lys. Ces cours d'eau traversent de nombreuses communes du territoire de la CABBALR. Ces cours d'eau sont endigués sur une partie de leur tracé. Le classement sur leur niveau de protection actuel est en cours. Les communes dont les digues sont en cours de classement sont : Robecq, Busnes, Lillers, Marles Les Mines, Chocques, Connehem, Oblinghem, Lapugnoy, Fouquereuil, Annezin, Béthune, Witternesse, Estrée-Blanche.

Il est estimé un classement de 32 km de digues. Certaines digues sont à conforter pour maintenir le niveau de protection actuel. D'autres digues doivent faire l'objet de travaux qui vont permettre de modifier le niveau et le périmètre de protection.

Le programme de travaux des digues à conforter et des digues à modifier est à établir avec la réalisation :

- Etudes topographiques et géotechniques sur les digues pour permettre la quantification des besoins en termes de travaux ;
- La réalisation des chiffrages au niveau « études préliminaires » afin que la collectivité puisse établir un plan pluriannuel d'investissement sur les travaux des digues.

Objectifs

- Sécuriser, améliorer et/ou conforter les digues ;
- Etablir d'un plan pluriannuel d'investissement spécifique aux systèmes d'endiguement ;
- Etablir un cadrage réglementaire des travaux sur les systèmes d'endiguement.

Indicateurs de suivi

- Mener l'étude (1)
- Définir le linéaire de digues devant faire l'objet d'un confortement
- Définir le linéaire de digues devant faire l'objet d'une modification du niveau de protection

Gouvernance

Maitre d'ouvrage : CABBALR

Partenaires : SYMSAGEL, Communes,

Plan de financement

Le coût global de l'action s'élève à **400 000 € HT**.

Partenaires	MOA	ÉTAT	Région	AEAP	FEDER	Département	Autre
Taux de participation	20 %	50 %			30 %		
Montant de la contribution	80 000 €	200 000 €			120 000 €		

Planning Prévisionnel

2026

2027

